

## DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION EN ACCUEIL OCCASIONNEL

### VOTRE OU VOS ENFANTS A INSCRIRE

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance : ..... Sexe :  Masculin  Féminin

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance : ..... Sexe :  Masculin  Féminin

### SITUATION DE FAMILLE

En couple  Séparé(e)  Célibataire

PARENT / CONTACT 1	PARENT / CONTACT 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date et lieu de naissance :	Date et lieu de naissance :
Adresse :	Adresse :
Tél :	Tél :
Courriel :	Courriel :
Profession/Formation :	Profession/Formation :

Bénéficiaire de l'Allocation d'Education d'Enfant Handicapé (AEEH)  OUI  NON

S'agit-il de l'allocation au titre de l'enfant qui sera accueilli ?  OUI  NON

Enfant suivi par le CAMSP  OUI  NON

Avez-vous déjà un enfant accueilli dans un multi-accueil de la ville de Lorient ?  OUI  NON

Nombre d'enfant(s) à charge : .....

Régime allocataire  MSA  CAF Numéro d'allocataire du Morbihan : .....

Je suis allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales, j'autorise la Ville de LORIENT à recueillir des informations me concernant auprès de la CAF, dont mes ressources :

OUI  NON

Je suis informé(e) que je peux retirer cette autorisation en m'adressant à la Ville de LORIENT

## MODE D'ACCUEIL

### Période d'accueil souhaitée :

- Un accueil occasionnel (sans contrat)
- Une 1/2 journée par semaine
- Un jour par semaine, peu importe le jour
- Deux jours par semaine, peu importe les jours
- Un accueil court moins de 20h avec contrat (cocher les jours souhaités ↓)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin						
Après-midi						

### Etablissement souhaité :

Choix 1 : ..... Choix 2 : ..... Choix 3 : .....

STRUCTURE D'ACCUEIL
<b>Multi accueil JEANNE ROUX</b> Secteur Moustoir - 10 rue Amiral Bouvet
<b>Multi accueil LA REPUBLIQUE</b> Secteur Centre-ville - 2 rue François Le Brise
<b>Multi accueil TINTINNABULE</b> Secteur Keryado - 9 rue Pierre PHILIPPE
<b>Muti accueil LES KORRIGANS</b> Secteur Kervenane - 10 rue François RENAULT
<b>Multi accueil ANNE FRANK</b> Secteur Polygone - 82C avenue Charles DE GAULLE
<b>Multi accueil ELSA TRIOLET</b> Secteur Bois du Château - 11 rue Gabriel FAURE
<b>Crèche familiale LES PETITS MOUSSES (Assistants Maternelles)</b>

**Votre demande d'accueil sera étudiée par la Directrice de la structure et acceptée en fonction des possibilités**

Lorient, le ...../...../.....

Signature des parents

### Pièces à fournir pour toute pré-inscription en accueil occasionnel :

**- Le dossier de pré-inscription rempli**

**- Un Justificatif de domicile datant de moins de 2 mois**

Dossier à retourner avec les pièces justificatives demandées à l'accueil du service enfance - Mairie de Lorient -2, bld du Général Leclerc - CS 30010 - 56315 LORIENT cedex

Ou par email à [servicenfance@lorient.bzh](mailto:servicenfance@lorient.bzh)

Le service enfance accueille les familles en mairie :

- Sans RDV le lundi matin et le mercredi matin

- Sur RDV du lundi au vendredi - Prise de rendez-vous sur le site de la ville :

<https://www.lorient.bzh/> ou par téléphone au 02.97.02.22.67

## **INFORMATIONS SUR L'ACCUEIL OCCASIONNEL OU PONCTUEL**

L'accueil d'un enfant est occasionnel lorsque les besoins sont ponctuels et ne sont pas récurrents. Cet accueil relève d'une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

Cet accueil occasionnel est assuré dans la mesure des places disponibles : à l'heure (avec un plancher minimum de deux heures), à la ½ journée ou à la journée en fonction des besoins des familles lorientaises.

Une priorité est accordée aux familles résidant à LORIENT. De ce fait, les familles extérieures sont orientées vers la Mairie et les services de protection infantile et maternelle de leur lieu de résidence afin de connaître les offres d'accueil sur leurs communes. Compte tenu du nombre de famille lorientaise sur liste d'attente, les familles qui n'ont pas de résidences principales sur Lorient, ne peuvent bénéficier que d'un accueil ponctuel (dépannage maximum de 2 heures dans le mois) dans le cas où il resterait des créneaux disponibles.

A l'issue de votre inscription en mairie, votre demande sera traitée et enregistrée sur la liste d'attente active. En fonction des disponibilités, la directrice du multi accueil vous contactera pour vous donner un rendez-vous. Lors de cette rencontre, la responsable de la structure vous fera visiter l'établissement, vous présentera l'équipe éducative et vous expliquera le fonctionnement général. La séparation « maman bébé » doit être préparée en douceur, il vous sera donc proposé une période d'adaptation progressive, nécessaire à la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Lorsque l'accueil devient « régulier » (à titre d'exemple : il y a régularité si la famille a un besoin d'accueil de deux heures toutes les semaines), les familles lorientaises peuvent être accueillies sous contrat jusqu'à 20 heures par semaine. Toutefois en fonction des disponibilités, la directrice de la structure vous le proposera dès qu'il y aura une régularité dans le besoin d'accueil, afin que la place de votre enfant soit réservée.

### **La tarification**

Dans le cadre de l'application de la législation nationale relative aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans ainsi que de la convention signée entre la ville de Lorient et la Caisse d'Allocation Familiale du Morbihan, la tarification horaire est appliquée : la participation de la famille est progressive en fonction de ses ressources et de sa composition et ce en application du barème national annuel de la CAF. La facturation est mensuelle.

### **Le fonctionnement des structures**

Les horaires d'arrivée et de départ sont fixés d'un commun accord avec la directrice, dans l'intérêt de l'enfant et pour l'organisation, il vous est demandé de bien vouloir les respecter. Aucun accueil ni départ ne sera assuré entre 12h30 et 13h30 afin de préserver le sommeil des enfants. Les enfants ne peuvent quitter le multi accueil qu'en présence de leurs parents ou bien pourront être confiés à votre demande à une personne majeure que vous aurez désignée préalablement et qui sera munie d'une pièce d'identité.